

Collèges électoraux des représentants élus des personnels et des usagers de l'ESPE		Nombre de sièges	Qualité et condition d'inscription sur les listes électorales	observations
Collège A	Représentants des professeurs des universités et personnels assimilés (+ professeurs associés etc...)	2	Professeurs des universités affectés à l'ESPE	<i>ne sont pas concernés : les enseignants en détachement, mis à disposition dans une autre université, les enseignants en disponibilité</i>
			Professeurs des universités affectés dans les autres composantes de l'UNS ou à l'UTLN et réalisant plus de 48H TD dans les formations de l'ESPE	
Collège B	Représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés (+ professeurs associés, ATER, lecteurs, etc...)	2	Maîtres de conférences affectés à l'ESPE	<i>ne sont pas concernés : les enseignants en détachement, mis à disposition dans une autre université, les enseignants en disponibilité</i>
			Maîtres de conférences affectés dans les autres composantes de l'UNS ou à l'UTLN et réalisant au moins 48H TD dans les formations de l'ESPE	
Collège C	Représentants des autres formateurs et enseignants relevant de l'enseignement supérieur	2	Enseignants de statut premier degré (y compris ceux sous convention annuelle ou pluriannuelle) et second degré affectés à l'ESPE (PRAG, PRCE, PREC).	
			Enseignants de second degré affectés dans les autres composantes de l'UNS ou à l'UTLN et réalisant au moins 48H TD dans les formations de l'ESPE	
Collège D	Représentants des personnels affectés à l'Education nationale et exerçant dans les écoles, établissements scolaires et services de l'éducation nationale	2	Enseignants de l'Education Nationale en service partagé, enseignants de l'Education Nationale mis à disposition à 100%	
			Personnels d'enseignement ou d'éducation de l'Education Nationale affectés en école, EPLE, ou dans un service de l'éducation nationale, intervenant dans les activités de l'ESPE pour au moins 48H de leur service annuel (PEMF intervenant dans les formations, formateurs vacataires, praticiens...).	
			Personnels des corps d'inspection affectés à l'ESPE	
Collège E	Représentants des autres personnels	2	Personnels BIATSS affectés à l'ESPE	<i>(y compris les ANT en poste depuis au moins 1 mois à la date du scrutin)</i>
Collège F	Représentants des usagers	4	Etudiants, fonctionnaires stagiaires régulièrement inscrits à l'ESPE	
			Usagers de la formation continue assurée par l'ESPE, régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours	